



Annulation de la radiation d'office

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

Dans tous les cas

- ✓ <<<Imprimé M2>>> rempli et signé en **original** sur les **3** feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>**
- ✓ Extrait K BIS ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original, s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **184.91 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
(si SASU dont l'associé unique, personne physique est le président OU si SARL dont l'associé unique, personne physique est le gérant : chèque de 89.54 €)
- ✓ Requête justifiée à l'attention du juge commis à la surveillance du RCS + chèque de **27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Pour la domiciliation commerciale

- ✓ Copie du justificatif de la jouissance des locaux où est situé le siège, par tout moyen, au nom de la société
(Si nouvelle adresse : voir formalité de transfert de siège ou d'établissement)

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE